



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Préfet de la région d'Ile-de-France**  
Direction régionale des affaires culturelles  
Service Musique et Danse

Paris,

**NOTE D'INFORMATION**

**relative à l'aide à la création chorégraphique pour l'exercice budgétaire 2012**

L'instruction des demandes au titre de l'exercice budgétaire 2012 donnera lieu à deux sessions distinctes :

1. **une session « aide aux compagnies et aide aux compagnies conventionnées »**  
qui se tiendra les **30, 1 et 2 décembre 2011**

Les formulaires de demande seront envoyés aux compagnies en juin 2011.

Les dossiers complets devront être retournés avant **le mardi 20 septembre 2011 (inclus)** délai de rigueur.

2. **une session « aide au projet »**  
qui se tiendra les **8, 9 et 10 février 2012**

***Les dates pour l'audition relative à ces demandes seront organisées les 9 et 10 janvier 2012.***

Les formulaires de demande seront envoyés aux compagnies en septembre 2011.

Les dossiers complets ( *dossier artistique – formulaire cerfa – fiche audition s'il y a lieu* ) - devront être retournés avant **le mercredi 19 octobre 2011 (inclus)** délai de rigueur.

**Les artistes, ayant obtenu l'aide au projet à deux reprises au cours des quatre années précédent la demande et qui envisageraient une demande d'aide à la compagnie, sont invités à contacter les conseillers pour la danse entre le 16 mai 2011 et le 6 juillet 2011.**